

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Monday, March 15, 1993

• 1552

The Chairman: Order.

I'd like to proceed with our organizational meeting with respect to Bill C-109, an act to amend the Criminal Code, the Crown Liability and Proceedings Act, and the Radiocommunication Act.

I see a quorum. We must have five in addition to the chair for this organizational meeting.

I'll read my letter of appointment as your chairperson:

Dear Derek,

Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-109, An Act to amend the Criminal Code, the Crown Liability and Proceedings Act and the Radiocommunication Act.

Yours sincerely,

John A. Fraser, Speaker

I would now like to invite the clerk to read the order of reference.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Just a point of information. You just read that a quorum is five. I would like to suggest that it could be a quorum of five but one member of the opposition party must be present.

The Chairman: We'll get to that shortly. It's on the agenda. It will be a motion.

Would the clerk please read the order of reference.

The Clerk of the Committee: That Bill C-109, an act to amend the Criminal Code, the Crown Liability and Proceedings Act, and the Radiocommunication Act, be now read a second time and referred to a legislative committee in the departmental envelope.

After further debate, the question being put on the motion, it was agreed to. Accordingly, the bill was read a second time and referred to a legislative committee in the departmental envelope.

The Chairman: The next order of business says "Any opening remarks that the chairman may wish to make". I don't have any remarks to make.

Mr. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Just say hello.

The Chairman: I simply wish to welcome all of you on the committee. I hope that we can get through this stage of the bill as expeditiously as is possible. I know that I will have full cooperation on that point. I am in your hands, however.

Item 5 is introduction of staff assigned to the committee by the chairman. The clerk of the committee is Marie Louise Paradis. From the Legislative Counsel Office is Diane McMurray, legislative counsel. From the Research Branch of the Library of Parliament is Eric Legresley, research officer. On the other side is Mr. Marc Bosc from the Public Bills Office, who will also act as clerk assisting the committee.

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le lundi 15 mars 1993

Le président: La séance est ouverte.

J'aimerais que nous commençons notre séance d'organisation du Comité législatif sur le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et Loi sur la radiocommunication.

Je constate qu'il y a quorum. Nous devons être cinq en plus du président pour cette séance d'organisation.

Je vais vous lire ma lettre de nomination au poste de président:

Cher Derek,

Conformément à l'article 113 du Règlement, la présente confirme votre nomination comme président du Comité législatif sur le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication.

Veillez agréer, cher Derek, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de la Chambre, John A. Fraser.

Je demanderais maintenant à la greffière de lire l'ordre de renvoi.

Mme Finestone (Mont-Royal): Je voudrais une précision. Vous venez de dire que le quorum est de cinq membres. Je n'ai pas d'objection à ce que le quorum soit de cinq personnes, à la condition que l'on précise qu'un député de l'Opposition doit être présent.

Le président: Nous y viendrons sous peu. C'est à l'ordre du jour. Il y a une motion à cet effet.

Je demanderais à la greffière de bien vouloir lire l'ordre de renvoi.

La greffière du Comité: Que le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication soit maintenant lus une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du Secteur ministériel.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée. En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du Secteur ministériel.

Le président: Le prochain point à l'ordre du jour est «Toutes déclarations que le président désire faire». Je n'ai rien à dire.

M. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Dites-nous bonjour.

Le président: Eh bien, je vais simplement vous souhaiter à tous la bienvenue. J'espère que nous pourrions terminer notre étude du projet de loi aussi rapidement que possible. Je sais que je pourrai compter sur votre entière collaboration. Toutefois, je suis à votre disposition.

Le point cinq est la présentation du personnel affecté au comité par le président. La greffière du comité est Marie-Louise Paradis. Du Bureau du conseiller législatif, nous avons Diane McMurray, conseillère législative. Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, Eric Legresley, chercheur. Au bout de la table, M. Marc Bosc, du Bureau des projets de loi d'intérêt public, qui agira, lui aussi, à titre de greffier auprès du comité.